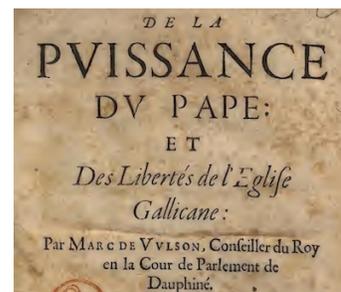


# Gare la vulsonnade !

En 1640, Marc Vulson décédait pieusement en son domaine du Collet de Vulson. Par testament daté du 20 août 1638, il léguait diverses sommes aux églises réformées de Grenoble, Mens, Cornillon et Saint-Jean-d'Hérans ainsi qu'à l'Académie protestante de Die. Ainsi prenait fin, au bénéfice, entre autres de notre commune, une existence mouvementée, marquée par une adhésion sans compromis à la Réforme.

Jusqu'à la fin, Marc Vulson avait affirmé haut et fort ses convictions, comme dans ce livre de 1635. « De la puissance du pape et des libertés de l'Église Gallicane » : 400 pages où il est démontré que la puissance souveraine réside à Rome, et que ni l'Église, ni le Roi ne sont maîtres en France.



Quand en 1622 le duc de Lesdiguières avait abjuré sa foi protestante pour en être aussitôt récompensé par un titre de connétable, c'est Marc Vulson, qui, à la tête du consistoire de Grenoble, était venu lui « témoigner le vif déplaisir que son changement de religion avait causé à tous les protestants de France. »



On aurait aimé assister à l'entrevue : une bonne trentaine d'années auparavant, c'est sous les ordres du même François de Bonne, qui n'était pas encore duc de Lesdiguières que les quatre frères Vulson, fils d'un notaire de Saint-Jean d'Hérans, avaient prouvé leur valeur dans l'armée huguenote. De la fin 1573, date où Lesdiguières fixe son quartier général à Mens, à 1589, où Henri IV devient roi, les années de formation des fils Vulson sont dominées par le combat dans les rangs protestants.

Lesdiguières ayant réussi sa mission de rallier le Dauphiné à la royauté, il était naturel qu'Henri IV prouve sa reconnaissance non seulement au futur connétable, mais encore à ceux qui avaient combattu avec lui.

C'est ainsi, que le 22 avril 1592, Marc Vulson était nommé à l'office de conseiller au parlement de Grenoble. Oh, cela n'a pas été sans mal ! Vulson n'a été officiellement investi de sa charge que trois ans et demi plus tard. Il faut dire qu'il était le tout premier juge protestant au parlement de Grenoble, et que les dents catholiques avaient grincé.



Son attitude, toujours en pointe du combat pour la défense des droits des huguenots, n'avait pas forcément aidé. Chargé à l'issue de l'assemblée de Loudun de formuler auprès du Roi les revendications protestantes, il l'avait fait avec tellement peu de diplomatie que Henri IV en avait conclu qu'« il y avait plus de faction que de religion dans tout cela. » Mais ce n'était rien à côté de ce qu'il s'appretait à faire quelques mois plus tard.



Le récit qui va suivre est dû à Antoine Barnave ; vous savez, cet avocat Grenoblois, révolutionnaire de la première heure à la Journée des Tuiles et à l'assemblée de Vizille. Député du Dauphiné à l'Assemblée Nationale, il est mort pendant la Terreur, de s'être laissé apitoyer par Marie-Antoinette lors du retour de Varennes. Avant sa brève carrière parisienne, il s'était intéressé à l'histoire locale. Il nous en est resté un manuscrit, dans lequel il raconte entre autres ce qui suit.

« Ce Vulson épousa une \*\*\*\* dont il fut jaloux. M. de \*\*\*, officier en garnison à Grenoble, lui donnait de justes soupçons. Vulson, furieux et cruel comme on l'était alors, charge son laquais de l'avertir dès que \*\*\* sera auprès de sa femme. Il se trouvait dans le palais au moment fatal. Le visage sinistre du laquais s'explique ; il sort avec rage, arrive chez lui ; il logeait où est aujourd'hui le trésorier des troupes. Il prend une épée sous sa robe, entre inopinément, et, soit qu'il vit sa honte ou qu'il la devinât, car on voit mal alors, il fait deux victimes. Durand, jeune gentilhomme, son secrétaire, son élève, et ministre plus zélé que généreux, était à la porte de la maison, l'épée à la main, pour couvrir le meurtre et intercepter les secours. Ce crime trouva grâce auprès d'Henri IV, ami de Vulson, ardent et jaloux lui-même. Le lâche Durand partagea même ce pardon. »

Le mari jaloux avait donc trucidé et la femme et l'amant, et avait bénéficié de l'indulgence d'Henri IV. Nous laissons à Barnave son jugement sévère sur Durand, et nous contentons de remarquer qu'il est apparenté aux Durand de la Châtre, seigneurs de Villard-Julien, dont il sera bientôt question. Selon Adolphe Rochas, le biographe du dix-neuvième siècle qui reproduit le manuscrit de Barnave :

Cette aventure fit grand bruit, et donna lieu à ce mot comminatoire, dont les maris jaloux de Grenoble se servirent longtemps pour maintenir dans le devoir les femmes trop coquettes :  
« Gare la vulsonnade ! »

Personnellement je n'ai jamais entendu cette expression. J'en déduis qu'il n'y a plus de maris jaloux à Grenoble, ou bien qu'il n'y a plus de femmes trop coquettes. Mais ce qu'a raconté Barnave est

tout à fait exact : la lettre de grâce d'Henri IV a été conservée. Il l'aurait écrite contre l'avis des dames de la cour, qui, dit-on, craignaient la contagion parmi leurs maris.

Grâce à cette lettre on connaît le nom des victimes : \*\*\*\* s'appelait Madeleine de Boulogne et \*\*\* Pierre de Bogniot. En même temps, peut-être que quatre siècles c'est un délai de prescription raisonnable, qu'en pensez-vous ?